

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 392

présenté par  
M. Minot

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.